

SE LIBERER DE LA MALTRAITANCE



StimulCAP

Dans ce module, vous serez présentés les enjeux de l'enfance et de l'adolescence, avec leurs blessures potentielles. Vous apprendrez également quels devoirs reviennent aux parents. Nous aborderons le thème de la maltraitance : comment elle se définit, la maltraitance de la mère (en tant que garçon, en tant que fille), la maltraitance du père (en tant que garçon, en tant que fille) et l'absence de protection. Quelles sont les conséquences du manque de protection, de sécurité sur l'enfant devenu adulte. Et enfin nous verrons comment accéder au retour à la joie.

PROGRAMME

Objectifs pédagogiques

- Apprécier les enjeux autour de l'enfance et l'adolescence
- Acquérir les compétences pour accompagner les parents dans leurs devoirs
- Identifier les problématiques liées à l'enfance maltraitée
- Acquérir les compétences pour accompagner les consultants à reprendre contact avec leur sécurité intérieure

Moyens pédagogiques

- Support pédagogique numérique complet remis sous format pdf
- Démonstrations pratiques avec la participation d'un ou plusieurs stagiaires
- Pratiques des protocoles par les stagiaires en binôme ou trinôme selon effectif paire ou impaire et supervisés par le formateur
- 30% de théorie, 30% de pratique, 30% de démonstration

Techniques spécifiques

- Protocole « Les blessures de l'enfant »
- Protocole « Les blessures de l'adolescence »
- Protocole « Les devoirs parentaux »
- Protocole « La maltraitance de la mère »
- Protocole « La maltraitance du père »
- Protocole « La protection »
- Protocole « Devenu adulte »
- Protocole « Retour à la sécurité intérieure »

Compétences à acquérir

- Identifier les stress ou blocages liés à l'enfance/l'adolescence
- Identifier les stress liés à la maltraitance : qui, quoi, comment
- Guider la personne à se libérer et recouvrer la sécurité intérieure
- Effectuer les protocoles

Validation des acquis : Théorie – QCM à l'issue du stage, corrigé en groupe – Pratique en binôme (durant le stage)

PRÉ-REQUIS : AUCUN pour la formation continue pour kinésithérapeutes/thérapeutes/accompagnants – **APPRENANTS EN KINESIOLOGIE** avoir démarré sa formation dans une école de kinésithérapie (usage test musculaire et premiers outils)

NOMBRE DE JOURS : 3 jours (9h-12h30 / 14h-17h30) **NOMBRE D'HEURES** : 21h

TARIF UNIQUE : 120 euros par journée de formation, soit 360 euros (140 euros/jour, soit 420 euros si financement)

LIEUX DU STAGE : 1, Chemin de Morcy, 74200 THONON-LES-BAINS. Le stage se déroule en PRÉSENTIEL.

FORMATEURS : Delphine de Courville

Si vous êtes porteur de handicap(s), contactez-nous pour que nous puissions identifier vos besoins en pédagogie, matériel, moyens techniques, humains, et faire de notre mieux pour y apporter des solutions ou vous orienter.

CONTACT : delphine.decourville@stimulcap.com ou +33 6 63 26 63 13

Adresse administrative : 206, Chemin des Chartreux, 74200 Armoy

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740354374 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes - Siret N°841 528 995 00019**

Fiche pgm V1 03-25

SE LIBERER DE LA MALTRAITANCE



StimulCAP

PROGRAMME JOURNALIER

Jour 1

- Les enjeux autour de l'enfance et l'adolescence
- Protocole « Les blessures de l'enfant »
- Protocole « Les blessures de l'adolescence »
- Accompagner les parents dans leurs devoirs
- Protocole « Le devoirs parentaux »
- Pratique quotidienne

Jour 2

- Problématiques liées à l'enfance maltraitée
- Protocole « La maltraitance de la mère »
- Protocole « La maltraitance du père »
- Protocole « La protection »
- Pratique quotidienne

Jour 3

- Reprendre contact avec leur sécurité intérieure
- Protocole « Devenu adulte »
- Protocole « Retour à la sécurité intérieure »
- Pratique quotidienne
- Clôture de stage et validation des acquis théoriques

CONTACT : delphine.decourville@stimulcap.com ou +33 6 63 26 63 13

Adresse administrative : 206, Chemin des Chartreux, 74200 Armoay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740354374 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes - Siret N°841 528 995 00019

Fiche pgm V1 03-25